MIS À JOUR LE 09/03/2026

Comité français de pharmacopée - Plantes médicinales et huiles essentielles

2 juil. 2024

Contenu de la séance

1. Introduction
2. Point sur les déclarations publiques d'intérêts – *Pour information*
4.
3. Dossiers à examiner en séance – *Pour discussion*

1. -
 - Inscription des plantes sur la liste des Plantes médicinales de la Pharmacopée Française
 1. - Pinellia ternata (rhizome)
 2. - Patchouli (partie aérienne)
2. - Programme de travail
3. - Délibération membres CFP et ANSM – *Pour adoption*

6.
5. Révisions de la liste A des Plantes médicinales de la Ph. Fr. et du décret n° 2008-841 relatif à la vente au public des plantes médicinales inscrites à la Pharmacopée – *Pour discussion*

1. - Retour sur les décisions prises lors du CFP et sur la réunion de travail concernant l'examen des dossiers des plantes ultramarines en vue de leur inscription sur le décret de libéralisation ; programme de travail.
2. - Retour sur les examens des premiers dossiers des plantes ultramarines.

8.
7. Pharmacopée Européenne – *Pour discussion*

1. - Présentation du programme de travail des groupes européens en présence des experts français, parties prenantes, dans les groupes européens de Phytochimie (13A, 13B, TCM)
2. -
 - Nouvelles monographies
 1. - Cannabis (fleur) : Mise en application en juillet 2024
 2. - Extraits de Cannabis : Etat des travaux
 3. - Huile essentielle de Myrte : Pharmeuropa 36.2
 4. - Détermination des composés toxiques dans les huiles essentielles (2.8.27)
 5. - Etat des travaux sur les huiles essentielles à l'étude dans le groupe 13A
3. -
 - Révision de la monographie générale
 1. - CCM HP des drogues végétales et préparations à base de drogues végétales (2.8.25)
 2. - Délibération membres CFP et ANSM – *Pour avis*

- Documents liés